



Contrat de creation de site internet

Par **elec23**, le **13/11/2013** à **10:12**

Bonjour,

Il y a un an j'ai signé un contrat avec une entreprise pour la réalisation d'un site internet. Depuis ce jour le site est affiché "en cours de construction" et je paye plus de 100 euros par mois. Sur les CGV il est précisé que le contrat est irrévocable et en plus que la société n'a pas d'obligation de résultat!!! Sachant que j'ai signé pour une période de 48 mois je trouve un peu exagéré de payer aussi cher si il n'y a pas d'obligation de résultat (c'est un peu facile je trouve...) je souhaiterais savoir si il n'y a vraiment aucun moyen de résilier ce contrat ???

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement